

Rapport d'audit

Évaluation du catalogue de mesures

Commune : Mertzig

Exercice : 2022

Date de création : 10.02.2023



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Environnement, du Climat
et du Développement durable

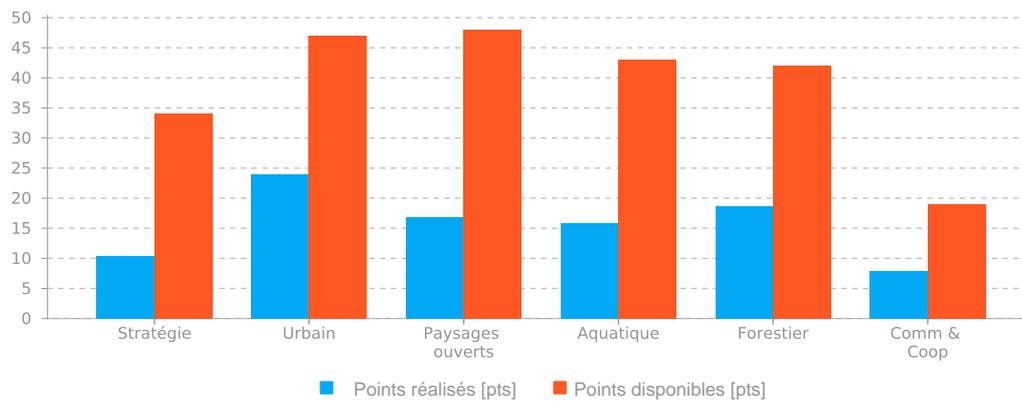


Synthèse de l'évaluation par l'auditeur

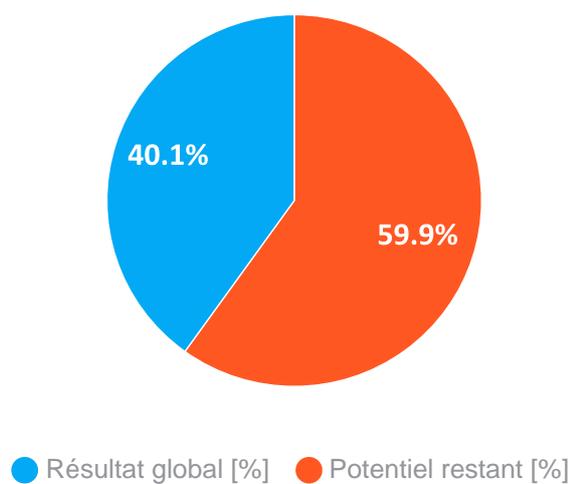
Points obtenus : 93.4

Pourcentage : 40.09 %

Distribution des points réalisés par domaine



Total des points sur 233



Catalogue des mesures

1.1 : La commune dispose d'une stratégie pluriannuelle concernant la protection de la nature et de l'eau, la végétalisation des localités et l'adaptation au changement climatique qui a été adoptée par le conseil communal. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
<p>Gemeinderatsbeschluss wird noch nachgereicht</p>
- Pièces justificatives :
 - 1.Mesure 1.1__2.19_3.14_4.13_5.12_20221214_01c_PN_01_Srategie.pdf
 - 2.Annexe_Kommunale Strategie f_r Umweltschutz_Modell SICONA_Mertzig.pdf
- Audit :
 1. Commentaire de l'auditeur :
derzeit noch keine Preuve geliefert, nicht anerkennbar
 2. Réponse de la commune :
Gemeinderatsbeschluss 14.12.2022
 3. Avis final :
ursprünglich fehlender Preuve per Mail geliefert
 4. Valeur modifiée par l'auditeur : Non (Points avant l'audit : 3.0)

1.2 : Dépenses allouées aux mesures de protection de la nature et de l'eau par rapport au décompte annuel de la commune. (en %)

- Valeur : 0,61 %
- Numérateur : 332357.98
- Dénominateur : 5.448361052E7
- Points : 1.2
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
<p>Wird eventuell noch ergänzt.</p>
- Pièces justificatives :
 - 1.20220609_Releve_Frais_Budget.xlsx

1.3 : Dépenses allouées à des baux à long terme ou à l'acquisition de terrains à des fins de protection de la nature et de l'eau par rapport au décompte annuel de la commune. (en %)

- Valeur :
- Points :
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

1.4 : La commune est membre d'un syndicat de communes ayant pour objet la protection de la nature ou d'un parc naturel avec une station biologique. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.StatutsSICCentre.pdf

1.5 : La commune dispose d'un service écologique ou emploie un(e) conseiller(ère) écologique en tant que point focal pour les questions sur la protection de la nature et de l'eau. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
- Audit :
 1. Commentaire de l'auditeur :
 2. Réponse de la commune :
 3. Avis final :

Preuve per Mail geliefert (Link zu SICONA), im Audit diskutiert: könnte besser eingebunden sein, wird adaptiert, Neubewertung ok
 4. Valeur modifiée par l'auditeur : Oui (Points avant l'audit : 0.0)

1.6 : La commune participe à un comité de pilotage Natura 2000. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.COPIL N2000_Atert-Warkdall_Arr_t_minist_riel du 31 juillet 2019.pdf
 - 2.Rapport - 1_re r_union Comit_de pilotage Natura2000 Atert-Warkdall.pdf
 - 3.Rapport - 2_me r_union Comit_de pilotage Natura2000 Atert-Warkdall.pdf

1.7 : Pourcentage du territoire communal recouvert de zones Natura 2000. (en %)

- Valeur : 4,07 %
- Numérateur : 45.13
- Dénominateur : 1109.5
- Points : 0.4
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :

<p>Source géoportail. Zone Natura 2000 récente</p>
- Pièces justificatives :

1.8 : Superficie des propriétés de la commune situées dans des zones Natura 2000. (en unités: 1 ha milieu ouvert = 5 unités, 1 ha forêt = 1 unité)

- Valeur : 44,96 Unité
- Dénominateur : 44.96
- Points : 0.7
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :

<p>Provisoire</p>
- Pièces justificatives :

1.9 : Pourcentage du territoire communal recouvert de zones protégées d'intérêt national déclarées. (en %)

- Valeur :
- Points :
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

1.10 : Superficie des propriétés de la commune situées dans des zones protégées d'intérêt national déclarées. (en unités: 1 ha milieu ouvert = 5 unités, 1 ha forêt = 1 unité)

- Valeur :
- Points :
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

2.1 : Pourcentage de la superficie des propriétés de la commune en milieu urbain recouverte de biotopes protégés, conformément à la cartographie des biotopes. (en %)

- Valeur : 11,13 %
- Numérateur : 1.33
- Dénominateur : 11.95
- Points : 5.0
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
<p>Provisoire. Preuve à ajouter</p>
- Pièces justificatives :
- Audit :
 1. Commentaire de l'auditeur :
OK, ursprünglich fehlender Preuve per Mail geliefert
 2. Réponse de la commune :
 3. Avis final :
ursprünglich fehlender Preuve per Mail geliefert, zum nächsten Audit bitte uploaden
 4. Valeur modifiée par l'auditeur : Non (Points avant l'audit : 5.0)

2.2 : Dans le cadre du PAG, la commune désigne systématiquement des surfaces comprenant des biotopes protégés situées en milieu urbain par des « servitudes d'urbanisation - biotopes » dans le but de sauvegarder les biotopes à haute valeur écologique. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :

<p>Servitude «urbanisation –milieu naturel» (N)</p><p>Partie écrite & graphique: <https://mertzig.sigidrive.lu/index.php/s/LsgiS28RLpCjicr?dir=undefined&openfile=38841></p>

- Pièces justificatives :

2.3 : La commune met à disposition au ministre ayant l'Environnement dans ses attributions, par voie électronique, des informations sur les surfaces comprenant des biotopes protégés en milieu urbain. (oui/non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

2.4 : Un plan pour l'aménagement et la gestion des espaces verts publics, dans l'intérêt de la protection de la biodiversité, a été adopté par décision du conseil communal. (oui / non)

- Valeur :
- Points :
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

2.5 : Pourcentage des espaces verts publics gérés de manière extensive par rapport au total de la superficie des espaces verts publics de la commune. (en %)

- Valeur :
- Points :
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

2.6 : Pourcentage de la projection au sol des arbres, haies et arbustes indigènes et/ou adaptés à la station par rapport au total des ligneux situés dans les espaces verts publics de la commune. (en %)

- Valeur :
- Points :
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

2.7 : Pour toutes les nouvelles plantations, la commune choisit des plants d'arbres, de haies et d'arbustes indigènes et du matériel végétal régional certifié ou, le cas échéant, d'autres essences adaptées à la station. Pour guider la commune dans ses choix, le ministre ayant l'Environnement dans ses attributions met une liste afférente à la disposition de la commune. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.Mesure 2.7 20221214_01c_PN_02_Plantation.pdf
- Audit :
 1. Commentaire de l'auditeur :
derzeit noch keine Preuve geliefert, nicht anerkenbar
 2. Réponse de la commune :
Gemeinderatsbeschluss 14.12.2022
 3. Avis final :
ursprünglich fehlender Preuve per Mail geliefert
 4. Valeur modifiée par l'auditeur : Non (Points avant l'audit : 1.0)

2.8 : La commune aménage des hôtels pour insectes ou d'autres infrastructures spécifiques pour la faune (autres que des nichoirs) sur des surfaces publiques situées en milieu urbain. (en nombre)

- Valeur : 1 Unité
- Points : 0.0
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.Insektenhotel.xlsx

2.9 : La commune favorise certaines espèces d'oiseaux et de chauves-souris, entre autres en disposant des nichoirs et d'autres infrastructures spécifiques à leur reproduction près des bâtiments communaux ou dans des espaces publics. (en nombre)

- Valeur : 4 Unité
- Points : 0.0
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.Vullek_schten vum SICONA__ffentlech Gebaier.xlsx
 - 2.TurmfalkenkastenMertzigKirche _1_.JPG
 - 3.TurmfalkenkastenMertzigKirche _2_.JPG
 - 4.20220712_104017.jpg

2.10 : Mesures actives de conservation de toutes les colonies de chauves-souris établies dans des bâtiments communaux et aménagement des bâtiments communaux adaptés à une implantation potentielle de colonies de chauves-souris. (en nombre)

- Valeur : 2 Unité
- Points : 2.0
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.Monitoring Winter 2020-21.xls
- Audit :
 1. Commentaire de l'auditeur :

ok, aber Preuve sollte plausibler gestaltet werden, Fotobeleg?
 2. Réponse de la commune :
 3. Avis final :

Fotobeleg zum Audit geliefert. Preuve zum nächsten Audit kohärenter ausgestalten.
 4. Valeur modifiée par l'auditeur : Non (Points avant l'audit : 2.0)

2.11 : Pourcentage des bâtiments communaux disposant d'un toit végétalisé et/ou d'une façade végétalisée par rapport au total des bâtiments publics de la commune. (en %)

- Valeur : 27,27 %
- Numérateur : 3
- Dénominateur : 11
- Points : 3.0
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.B_timents publics.docx
- Audit :
 1. Commentaire de l'auditeur :
 - OK, aber Preuve sollte plausibler gestaltet werden, Fotobeleg?
 2. Réponse de la commune :
 3. Avis final :
 - im Audit diskutiert und belegt. Zum nächsten Audit bitte Preuve kohärent ausgestalten.
 4. Valeur modifiée par l'auditeur : Non (Points avant l'audit : 3.0)

2.12 : Une liste de contrôle concernant des bâtiments communaux et des PAP respectueux de la nature a été adoptée par décision du conseil communal et est appliquée. (oui / non)

- Valeur :
- Points :
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

2.13 : Il existe une décision du conseil communal concernant la part minimale des surfaces non-scellées ou partiellement scellées pour les surfaces sujettes à piétinement ou stationnement (p.ex. caillebotis, espaces recouverts de gravier, ...) par rapport aux surfaces de circulation dans les nouvelles zones résidentielles (PAP). (en %)

- Valeur : 10 %
- Numérateur : 10
- Points : 1
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :

<p>Minimum 10% eingetragen. Genauer Wert im Gemeinderatsbeschluss festgehalten, der noch nachgereicht wird</p>
- Pièces justificatives :
 - 1.Mesure 2.13 20221214_01c_PN_03_Surface.pdf

- Audit :
 1. Commentaire de l'auditeur :

derzeit noch keine Preuve geliefert, nicht anerkennbar
 2. Réponse de la commune :

Gemeinderatsbeschluss 14.12.2022
 3. Avis final :

ursprünglich fehlender Preuve per Mail geliefert
 4. Valeur modifiée par l'auditeur : Non (Points avant l'audit : 1.0)

2.14 : Dans le cadre du PAG, la commune définit systématiquement des « servitudes d'urbanisation » dans le but de végétaliser de nouvelles zones résidentielles et de créer ou de préserver des corridors écologiques ou d'air frais. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :

<p>Servitude « urbanisation – paysage » (P)</p><p>Partie écrite & graphique: <https://mertzig.sigidrive.lu/index.php/s/LsgiS28RLpCjcr?dir=undefined&openfile=38841></p>
- Pièces justificatives :

2.15 : La commune soutient des projets de jardinage urbain ou d'agriculture urbaine exempts de pesticides, d'engrais chimiques et de tourbe. (oui / non)

- Valeur :
- Points :
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

2.16 : La commune favorise la gestion, l'exploitation et l'aménagement proches de la nature sur des surfaces privées situées en milieu urbain par des services d'information et de conseil y relatifs ou par des réglementations des bâtisses et des incitations financières y relatives. (oui / non)

- Valeur : Oui, réglementation des bâtisses ou incitations financières
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :

<p>Article 59</p><p><https://mertzig.sigidrive.lu/index.php/s/PiL8mfPC2B46CJQ?dir=undefined&openfile=38845></p>
- Pièces justificatives :

- Audit :
 1. Commentaire de l'auditeur :

Art. 59 der PE, ok; aber Fehlen finanzieller Anreize
 2. Réponse de la commune :
 3. Avis final :

im Audit diskutiert und Einzelmaßnahmen (Art. 59 zum Verbot Schottergärten, PAP-Maßnahmen, Baumschenkungen) glaubhaft erläutert. Zum nächsten Audit bitte Preuve in kohärenter Weise zusammenstellen.
 4. Valeur modifiée par l'auditeur : Non (Points avant l'audit : 3.0)

2.17 : La commune dispose d'un concept d'éclairage respectueux de la faune, en particulier des insectes, des chauves-souris et d'autres mammifères nocturnes. Pour guider la commune dans ses choix, le ministre ayant l'Environnement dans ses attributions met un guide concernant la réduction de la pollution lumineuse à la disposition de la commune. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.Mesure 2.17 20221214_01c_PN_04_Lumiere.pdf
- Audit :
 1. Commentaire de l'auditeur :

derzeit noch keine Preuve geliefert, nicht anerkennbar
 2. Réponse de la commune :

Gemeinderatsbeschluss 14.12.2022
 3. Avis final :

ursprünglich fehlender Preuve per Mail geliefert
 4. Valeur modifiée par l'auditeur : Non (Points avant l'audit : 1.0)

2.18 : Pourcentage de sources lumineuses de l'éclairage public respectueuses des chauves-souris et des insectes. Pour guider la commune dans ses choix, le ministre ayant l'Environnement dans ses attributions met un guide concernant la réduction de la pollution lumineuse à la disposition de la commune. (en %)

- Valeur :
- Points :
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

2.19 : Intégration d'au moins un plan d'action prioritaire relatif au milieu urbain, repris dans le plan national concernant la protection de la nature en vigueur, dans la planification pluriannuelle de la commune (voir point 1.1.) en tant que priorité et principe directeur. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1. Mesure 1.1__2.19_3.14_4.13_5.12_ 20221214_01c_PN_01_Srategie.pdf
 - 2. Annexe_Kommunale Strategie f_r Umweltschutz_Modell SICONA_Mertzig.pdf
- Audit :
 1. Commentaire de l'auditeur :
derzeit noch keine Preuve geliefert, nicht anerkenbar
 2. Réponse de la commune :
Gemeinderatsbeschluss 14.12.2022
 3. Avis final :
ursprünglich fehlender Preuve per Mail geliefert, in Strategie (Maßnahme 1.1) integriert
 4. Valeur modifiée par l'auditeur : Non (Points avant l'audit : 1.0)

3.1 : Gestion adaptée des surfaces situées en milieu des paysages ouverts, à l'extérieur du milieu urbain, en vue de promouvoir la biodiversité et les services écosystémiques ; un concept existe et a été adopté par le conseil communal. Pour guider la commune dans ses choix, le ministre ayant l'Environnement dans ses attributions met un guide concernant la gestion adaptée des biotopes protégés et des habitats à la disposition de la commune. (oui / non)

- Valeur :
- Points :
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

3.2 : Pourcentage des terres agricoles, appartenant à la commune, qui sont exploitées de manière extensive par rapport au total de la superficie des terres agricoles de la propriété de la commune ; les critères minimaux - aucun recours aux pesticides (à l'exception des produits autorisés dans l'agriculture biologique) et usage réduit d'engrais (champs: $\leq 130\text{kg Ntot/ha/an}$; prairies: $\leq 50\text{kg Ntot/ha/an}$; biotopes protégés des milieux ouverts: 0kg Ntot/ha/an) - sont précisés dans le contrat de bail ou l'entretien est assuré par la commune ou le syndicat ayant pour objet la protection de la nature / syndicat de parc naturel. (en %)

- Valeur : 24,05 %
- Numérateur : 2.34
- Dénominateur : 9.73
- Points : 1.2
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :

<p>Gesamtfläche de gemeindeeigenen Agrarflächen:->

Intersect_Flik_Prop_communales_aktuell_milieu ouvert.zip</p><p>Gesamtfläche der gemeindeeigenen Agrarfläche mit Biodivvertrag/extensiveBewirtschaftung : Intersect_Flik_Prop_communales_aktuell_milieu ouvert_Biodiv_aktuell.zip</p>

- Pièces justificatives :
 - 1.Intersect_Flik_Prop_communales_aktuell_milieu ouvert.zip
 - 2.Intersect_Flik_Prop_communales_aktuell_milieu ouvert_Biodiv_aktuell.zip

3.3 : Superficie des biotopes protégés en milieu des paysages ouverts situés sur des propriétés de la commune, conformément à la cartographie des biotopes. (en ha)

- Valeur : 1,78 ha
- Points : 0.3
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :

<p>+MertzV011</p>
- Pièces justificatives :
 - 1.Biotopkataster_prop_communales_Mertzig.xlsx

3.4 : Pourcentage de la superficie des éléments de structuration paysagère (arbres indigènes, haies semi-naturelles, bandes herbacées, jachères pluriannuelles de champs et de prés) par rapport à la surface totale des milieux des paysages ouverts du territoire communal. (en %)

- Valeur : 2,13 %
- Numérateur : 13.2
- Dénominateur : 621.08
- Points : 0.0
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
<p>Valeurs provisoires</p>
- Pièces justificatives :

3.5 : Murs en pierres sèches, murgiers et cairns sur le territoire communal. (en m2)

- Valeur :
- Points :
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

3.6 : Pourcentage des chemins ruraux à caractère permanent non imperméabilisés par rapport à la longueur totale des chemins ruraux situés sur le territoire communal. (en %)

- Valeur : 17,2 %
- Numérateur : 2933
- Dénominateur : 17050
- Points : 3.0
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
<p>Provisoire. Preuve à ajouter</p>
- Pièces justificatives :
- Audit :
 1. Commentaire de l'auditeur :
ursprünglich fehlender Preuve per Mail geliefert
 2. Réponse de la commune :
 3. Avis final :
ursprünglich fehlender Preuve per Mail geliefert
 4. Valeur modifiée par l'auditeur : Non (Points avant l'audit : 3.0)

3.7 : Entretien extensif des accotements des chemins ruraux, y compris enlèvement du matériel de fauche et entretien écologique des haies bordant les chemins et de leurs bandes herbacées ; un concept existe et est mis en œuvre. (oui / non)

- Valeur :
- Points :
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

3.8 : Pourcentage des terres arables riches en espèces de la flore ségétale, situées sur le territoire de la commune par rapport au total de la superficie des terres arables du territoire communal. (en %)

- Valeur : 18,1 %
- Numérateur : 47.98
- Dénominateur : 265.08
- Points : 5.0
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.Milieu_ouvert_Mertzig.zip
 - 2.AK_Mertzig_Stand_2022.zip
- Audit :
 1. Commentaire de l'auditeur :
 2. Réponse de la commune :
 3. Avis final :

Nachgelieferte Preuves belegen 18,1% = 5P; Neubewertung notwendig. Preuve allerdings bitte in plausiblerer Weise ausarbeiten und zum nächsten Audit uploaden.
 4. Valeur modifiée par l'auditeur : Oui (Points avant l'audit : 4.0)

3.9 : La commune met à disposition des terres arables en sa possession pour l'aménagement de réserves de la flore ségétale. (en ha)

- Valeur :
- Points :
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

3.10 : Pourcentage de la longueur des bandes enherbées ou boisées (largeur min. 5m à partir de la crête des berges ; de propriété publique ou privée) qui permettent le développement de cours d'eau (BK12) proches de l'état naturel par rapport au total de la longueur des cours d'eau (BK12) situés sur le territoire communal. (en %).

- Valeur : 30,81 %
- Numérateur : 4426.03
- Dénominateur : 14366.92
- Points : 2.1
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.Gew_sser_Mertzig.zip
 - 2.Gew_sser_Mertzig.xlsx

3.11 : Mesures en faveur des amphibiens: densité des plans d'eau proches de l'état naturel sur des surfaces appartenant à la commune ou protégées par un contrat de bail par la commune sur le territoire communal. (en nombre / km2 de milieux ouverts)

- Valeur : 1,23 /km2 de milieux ouverts
- Numérateur : 9
- Dénominateur : 7.31
- Points : 1.2
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :

<p>Valeurs à vérifier</p>
- Pièces justificatives :
 - 1.Export_SICONAGis.zip
 - 2.Weiherr_Mertzig_Datenbank - Copie.xlsx
 - 3.MertzS032WEYLAND bis 31.12.2015 automatisch.pdf
 - 4.MertzS034_S039 Lentz Pierre bis 31.12.2029 automatisch.pdf
 - 5.MertzV018REDING Fernand bis 31.12.2023 automatisch.pdf
 - 6.MertzS014COLLETTE Michel bis 31.12.2016 automatisch.pdf
 - 7.MertzS025KESSELER-MARSO automatisch.pdf
 - 8.Bauplan_MertzS034.pdf
- Audit :
 1. Commentaire de l'auditeur :

derzeit noch keine Preuve geliefert, nicht anerkennbar
 2. Réponse de la commune :

9 Weiherr, Offenlandfläche: 7.31 km2
 3. Avis final :

aufgrund Nachlieferungen wird eine Neubewertung erforderlich; inhaltlich ok, aber Preuve bitte plausibel ausarbeiten und zum nächsten Audit in kohärenter Weise uploaden
 4. Valeur modifiée par l'auditeur : Oui (Points avant l'audit : 1.6)

3.12 : Pourcentage des surfaces faisant l'objet d'un contrat de biodiversité par rapport à la surface totale des milieux des paysages ouverts du territoire communal. (en %)

- Valeur : 1,12 %
- Numérateur : 8.2
- Dénominateur : 731.48
- Points : 0.0
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.EVAL_NATURPAKT_GIS_Flaechenauswertungen_Gruppe4_Sicona.pdf

3.13 : La commune finance des programmes de surveillance sur des surfaces privées, sur lesquelles des agriculteurs ou d'autres personnes physiques ou morales participent à un contrat biodiversité ou à des mesures agro-environnementales équivalentes. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.Mertzig.pdf
 - 2.Mertzig_2020_Biodivmonitoring_SICONA.pdf

3.14 : Intégration d'au moins un plan d'action prioritaire relatif au milieu des paysages ouverts, repris dans le plan national concernant la protection de la nature en vigueur, dans la planification pluriannuelle de la commune (voir point 1.1.) en tant que priorité et principe directeur. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.Annexe_Kommunale Strategie f_r Umweltschutz_Modell SICONA_Mertzig.pdf
 - 2.Mesure 1.1__2.19_3.14_4.13_5.12_20221214_01c_PN_01_Srategie.pdf
- Audit :
 1. Commentaire de l'auditeur :

derzeit noch keine Preuve geliefert, nicht anerkennbar
 2. Réponse de la commune :

Gemeinderatsbeschluss 14.12.2022
 3. Avis final :

ursprünglich fehlender Preuve per Mail geliefert, in Strategie (Maßnahme 1.1) integriert
 4. Valeur modifiée par l'auditeur : Non (Points avant l'audit : 1.0)

4.1 : La commune participe activement à la mise en œuvre de la directive cadre sur l'eau (directive 2000/60/CE) et de la directive sur les risques d'inondation (directive 2007/60/CE), en particulier concernant l'information et la consultation du public dans le cadre de l'élaboration du plan de gestion hydrographique. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
- Audit :
 1. Commentaire de l'auditeur :
 2. Réponse de la commune :
 3. Avis final :
Preuve per Mail geliefert, zum nächsten Audit bitte uploaden
 4. Valeur modifiée par l'auditeur : Oui (Points avant l'audit :)

4.2 : Nombre de mesures hydromorphologiques mises en œuvre conformément à la directive cadre sur l'eau sur le territoire de la commune (selon le programme de mesures détaillé actuellement en vigueur ou le programme précédent) ou aux plans de gestion des zones Natura 2000. (en nombre)

- Valeur : 3
- Points : 1.5
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 1. Anhang 18_Umgesetzte HY Ma_nahmen aus BWP 2015.pdf

4.3 : Nombre de mesures mises en œuvre pour restaurer la continuité écologique des cours d'eau conformément à la directive cadre sur l'eau sur le territoire de la commune (selon le programme de mesures détaillé actuellement en vigueur ou le programme précédent) ou aux plans de gestion des zones Natura 2000. (en nombre)

- Valeur :
- Points :
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

4.4 : Dans le cadre du PAG, la commune attribue systématiquement des « Servitudes d'urbanisation - cours d'eau » à tous les thalwegs et toutes les surfaces régulièrement inondées situés en milieu urbain. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :

<p>Servitude « urbanisation – cours d'eau » (E)</p><p>Partie écrite & graphique: <https://mertzig.sigidrive.lu/index.php/s/LsgiS28RLpCjicr?</p>>

- Pièces justificatives :

4.5 : Superficie de la restauration de zones inondables (HQ100 = zones inondées tous les 100 ans) sur le territoire communal. (en ha)

- Valeur : 0,3 ha
- Points : 0.3
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :

<p>MertzV027</p>

- Pièces justificatives :

- 1.IMG_20210106_143612.jpg
- 2.IMG_20210106_143934.jpg
- 3.Gestion_Turelbaach_MertzV027.pdf

- Audit :

1. Commentaire de l'auditeur :

derzeit noch keine Preuve geliefert (lediglich SIGINOVA-Remarque: "MertzV027"), nicht anerkennbar

2. Réponse de la commune :

Katasterparzelle Mertzig, Mertzig(A), 362
0.3ha

3. Avis final :

im Audit diskutiert; Plan von Seiten von SICONA vorgelegt; Bewertung ok; bitte in Form eines plausiblen Preuves zum nächsten Audit uploaden

4. Valeur modifiée par l'auditeur : Non (Points avant l'audit : 0.3)

4.6 : L'élaboration des programmes de mesures dans les zones de protection des eaux souterraines destinées à la consommation humaine est finalisée. (oui / non)

- Valeur :
- Points :
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

4.7 : Mise en œuvre des programmes de mesures dans les zones de protection des eaux souterraines destinées à la consommation humaine. (en %)

- Valeur : 30 %
- Numérateur : 3
- Dénominateur : 10
- Points : 1.0
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
<p>1 point attribué pour l'engagement financier et la contribution de la commune pour la mise en œuvre de certaines mesures régionales (Attert+Wintrange)</p><p>Chiffres choisis de manière à obtenir 1 point</p>

- Pièces justificatives :
1.20220928_Auswertung_Naturpakt_AttertW_ntger_2022.xlsx

4.8 : Communes ayant des surfaces situées dans des zones de protection des eaux souterraines destinées à la consommation humaine, représentation dans la coopération régionale et participation à la coopération régionale dans ces zones. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
1.Convention_Animateur_Eau_V.1.0_projetsign_.pdf

4.9 : Superficie de forêts alluviales ou marécageuses existantes, créées ou restaurées (renaturation et/ou rétablissement du régime hydrique) sur le territoire communal. (en ha)

- Valeur : 4,96 ha
- Points : 5.0
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.Bruchwald_Merzig.pdf

4.10 : Superficie de biotopes humides des milieux ouverts existants, créées ou restaurés (renaturation et/ou rétablissement du régime hydrique) sur le territoire communal. (en ha)

- Valeur : 7,18 ha
- Points : 1.4
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.Mesures_Naturpakt_4.9_4.10_5.1_5.2_5.4_5.5_5.7_5.8_Sept2022_V4_Sicona.xlsx

4.11 : Nombre de sources proches de l'état naturel ou restaurées sur le territoire communal, y compris des marais de sources ou des ruisseaux de source, qui ne sont pas captées ou destinées à la consommation humaine et dont l'évaluation globale de leur état de conservation respectif est évalué en tant que A ou B en vertu du règlement grand-ducal du 1er août 2018 établissant les biotopes protégés, les habitats d'intérêt communautaire et les habitats des espèces d'intérêt communautaire pour lesquelles l'état de conservation a été évalué non favorable, et précisant les mesures de réduction, de destruction ou de détérioration y relatives. (en unités : 1 source en milieu ouvert = 5 unités, 1 source en forêt = 1 unité)

- Valeur : 13 Unité
- Numérateur : 2
- Dénominateur : 3
- Points : 0.6
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.Export_4.11-5.1-5.7-5.8_Sicona.pdf

4.12 : Participation de la commune à un partenariat de cours d'eau. (oui / non)

- Valeur :
- Points :
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

4.13 : Intégration d'au moins un plan d'action prioritaire relatif au milieu aquatique, repris dans le plan national concernant la protection de la nature en vigueur, dans la planification pluriannuelle de la commune (voir point 1.1.) en tant que priorité et principe directeur. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 1. Annexe_Kommunale Strategie f_r Umweltschutz_Modell SICONA_Mertzig.pdf
 2. Mesure 1.1__2.19_3.14_4.13_5.12_20221214_01c_PN_01_Srategie.pdf
- Audit :
 1. Commentaire de l'auditeur :

derzeit noch keine Preuve geliefert, nicht anerkenbar
 2. Réponse de la commune :

Mertzig, Mertzig(A), 362
 3. Avis final :

ursprünglich fehlender Preuve per Mail geliefert, in Strategie (Maßnahme 1.1) integriert
 4. Valeur modifiée par l'auditeur : Non (Points avant l'audit : 1.0)

5.1 : Superficie de la forêt communale (tous les fonds appartenant à la forêt dont la commune est propriétaire). (en ha)

- Valeur : 97,11 ha
- Points : 1.5
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 1. Mesures_Naturpakt_4.9_4.10_5.1_5.2_5.4_5.5_5.7_5.8_Sept2022_V4_Sicona.xlsx

5.2 : Pourcentage des forêts feuillues ou de forêts mixtes, dominées par des feuillus par rapport au total de la forêt communale. (en %)

- Valeur : 67,78 %
- Numérateur : 65.82
- Dénominateur : 97.11
- Points : 4.2
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.Mesures_Naturpakt_4.9_4.10_5.1_5.2_5.4_5.5_5.7_5.8_Sept2022_V4_Sicona.xlsx

5.3 : La forêt communale est certifiée (FSC et/ou PEFC). (oui / non)

- Valeur : FSC, PEFC
- Points : 3.0
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.certificat_tmp2097.pdf
 - 2.certificat_tmp9E5B.pdf

5.4 : Pourcentage de la superficie de réserves forestières intégrales ou îlots de vieillissement par rapport au total de la forêt communale. (en %)

- Valeur : 6,89 %
- Numérateur : 6.69
- Dénominateur : 97.11
- Points : 3.4
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.Mesures_Naturpakt_4.9_4.10_5.1_5.2_5.4_5.5_5.7_5.8_Sept2022_V4_Sicona.xlsx

5.5 : Identification et préservation d'au moins 4 arbres biotopes / ha, si possible répartis de manière plus ou moins homogène, ramené à la moyenne par rapport à la superficie des futaies feuillues de la forêt communale. (en nombre / ha)

- Valeur : 3,02 /ha
- Numérateur : 116
- Dénominateur : 38.46
- Points : 0.0
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.Mesures_Naturpakt_4.9_4.10_5.1_5.2_5.4_5.5_5.7_5.8_Sept2022_V4_Sicona.xlsx

5.6 : Préservation de bois mort, sur pied ou par terre, si possible réparti de manière plus ou moins homogène, correspondant à au moins 4 arbres morts / ha, ramené à la moyenne par rapport à la superficie des futaies de feuillus de la forêt communale. (en nombre / ha)

- Valeur : 4 /ha
- Numérateur : 4
- Dénominateur : 1
- Points : 2.0
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :

<p>2 points sur base de l'audit des certifications de la forêt qui stipule 4 arbres morts/ha</p><p>Chiffres sélectionnés de manière à obtenir 2 points</p>
- Pièces justificatives :
 - 1.certificat_tmp9E5B.pdf
 - 2.certificat_tmp2097.pdf

5.7 : Superficie des plans d'eau proches de l'état naturel dans la forêt communale. (en ares)

- Valeur : 37,34 ares
- Points : 3.0
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.IMG-1011.jpg
 - 2.IMG-1012.jpg
 - 3.IMG-1010.jpg
 - 4.Mesures_Naturpakt_4.9_4.10_5.1_5.2_5.4_5.5_5.7_5.8_Sept2022_V4_Sicona.xlsx

5.8 : Pourcentage de la superficie des micro-stations particulières en forêt par rapport au total de la forêt communale, conformément à la cartographie des biotopes. (en %)

- Valeur : 0,43 %
- Numérateur : 0.42
- Dénominateur : 97.11
- Points : 0.6
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.Mesures_Naturpakt_4.9_4.10_5.1_5.2_5.4_5.5_5.7_5.8_Sept2022_V4_Sicona.xlsx

5.9 : Rétablissement du régime hydrique proche de l'état naturel des peuplements forestiers en obstruant les fossés de drainage et d'autres structures de drainage (en-dehors des forêts alluviales et marécageuses) ; longueur des tronçons obstrués. (en m)

- Valeur :
- Points :
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

5.10 : La commune met en œuvre des mesures d'optimisation (d'au moins 0,1 ha / mesure) des corridors forestiers définis (espèce caractéristique : chat sauvage) en tenant compte de la protection des habitats des milieux ouverts et de la faune adaptée à ces habitats. (en nombre)

- Valeur :
- Points :
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

5.11 : Le plan d'aménagement forestier relatif à la forêt communale, tel qu'adopté par le conseil communal, prévoit d'augmenter l'âge de coupe et de préserver des vieux arbres aux fins de la régénération naturelle (valeur indicative pour l'âge d'abattage des hêtres : ≥ 220 ans et des chênes : ≥ 260 ans). (oui / non)

- Valeur :
- Points :
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

5.12 : Intégration d'au moins un plan d'action prioritaire relatif à la forêt, repris dans le plan national concernant la protection de la nature en vigueur, dans la planification pluriannuelle de la commune (voir mesure 1.1.) en tant que priorité et principe directeur. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 1. Annexe_Kommunale Strategie f_r Umweltschutz_Modell SICONA_Mertzig.pdf
 2. Mesure 1.1__2.19_3.14_4.13_5.12_20221214_01c_PN_01_Srategie.pdf
- Audit :
 1. Commentaire de l'auditeur :

derzeit noch keine Preuve geliefert, nicht anerkennbar
 2. Réponse de la commune :

Gemeinderatsbeschluss 14.12.2022
 3. Avis final :

ursprünglich fehlender Preuve per Mail geliefert, in Strategie (Maßnahme 1.1) integriert
 4. Valeur modifiée par l'auditeur : Non (Points avant l'audit : 1.0)

6.1 : La commune dispose d'un concept de communication afin d'informer et de sensibiliser ses citoyennes et citoyens sur les thématiques de la protection de la nature et de l'eau ainsi que celle du développement durable. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.Mesure 6.1 20221214_01c_PN_05_Communication.pdf
- Audit :
 1. Commentaire de l'auditeur :
derzeit noch keine Preuve geliefert, nicht anerkennbar
 2. Réponse de la commune :
Gemeinderatsbeschluss 14.12.2022
 3. Avis final :
ursprünglich fehlender Preuve per Mail geliefert
 4. Valeur modifiée par l'auditeur : Non (Points avant l'audit : 1.0)

6.2 : La commune met à disposition de ses citoyennes et citoyens (adultes et enfants) des offres de formation sur les thèmes de la protection de la nature et de l'eau et soutient des offres d'associations locales et d'institutions sur ces sujets. (en nombre)

- Valeur : 13
- Points : 3.0
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
<p><https://www.mertzig.lu/agenda/dag-vum-bam/> . Ass matgezielt</p>
- Pièces justificatives :
 - 1.Emweltnom_tteger 2022.xlsx
 - 2.Mertzig_Emweltnom_tteger.pdf
 - 3.Mertzig_NFP.pdf
- Audit :
 1. Commentaire de l'auditeur :
ursprünglich fehlender Preuve per Mail geliefert
 2. Réponse de la commune :
Neue Preuves hochgeladen.
Anmerkung PDF "Mertzig_Emweltnomëtteger": Nur die 6 après-midis éco-pédagogiques haben stattgefunden, Die 3 "activités écopédagogiques pour enfants scolaires dans le cadre du Projet 'Natur Genéissen' NICHT.
 3. Avis final :
ursprünglich fehlender Preuve per Mail geliefert
 4. Valeur modifiée par l'auditeur : Non (Points avant l'audit : 3.0)

6.3 : La commune propose des programmes de formation continue à ses employés sur des thèmes tels que la protection de la nature et de l'eau par la participation à des formations continues externes ou par l'organisation des formations effectuée par la commune. (oui / non)

- Valeur :
- Points :
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

6.4 : La commune publie ou distribue du matériel d'information et de sensibilisation sur des thématiques de la protection de la nature et de l'eau (publications, brochures, reportages, présence sur Internet, ...). (en nombre / an)

- Valeur : 9 /an
- Points : 2.8
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
<p>Provisoire</p>
- Pièces justificatives :
1.Publications.pdf

6.5 : La commune promeut l'achat de produits alimentaires biologiques (régionaux et de saison si possible): un cahier des charges existe et a été adopté par le conseil communal. Le cahier des charges prescrit, entre autres, qu'au moins 50 % des dépenses totales d'achat de denrées alimentaires sont allouées à des produits alimentaires biologiques. (oui / non)

- Valeur : Non
- Points : 0
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
- Audit :
 1. Commentaire de l'auditeur :
es handelt sich offensichtlich derzeit lediglich um ein Konzept, kein Lastenheft, kein Gemeinderatsbeschluss, kohärenter Preuve bitte uploaden
 2. Réponse de la commune :
 3. Avis final :
Konzept derzeit noch in Arbeit, derzeit nicht anrechenbar
 4. Valeur modifiée par l'auditeur : Oui (Points avant l'audit : 1.0)

6.6 : Pourcentage des produits alimentaires biologiques (labélisés, ainsi que régionaux & de saison si possible) utilisés dans les cantines communales (écoles, maternelles, maisons-relais, maisons de retraite). (en % des dépenses totales pour l'achat de produits alimentaires)

- Valeur :
- Points :
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

6.7 : Les événements organisés par la commune sont certifiés en tant qu'événements respectueux de l'environnement. Pour guider la commune dans ses choix, le ministre ayant l'Environnement dans ses attributions met une certification concernant des événements respectueux de l'environnement à la disposition de la commune. (oui / non)

- Valeur :
- Points :
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

6.8 : La commune a recours à des animaux de trait, dans le cadre de la gestion extensive des chemins agricoles et forestiers, des surfaces agricoles, des espaces naturels protégés et de la gestion forestière proche de l'état naturel. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
1.SKM_C45822061310310.pdf

6.9 : Dans le cadre des projets publics de constructions la commune utilise du bois issu de sa forêt communale. (calculé par rapport à la moyenne du volume annuel abattu sur une période de 5 ans)

- Valeur :
- Points :
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :